

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE ROSNAY – 85320

D32-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 19 septembre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 13

Étaient présents : Mme Bergerette AULNEAU, M. Éric REVERSEAU, M. Christophe AUBIN, Mme Hélène HERBRETEAU, M. Mathieu GREFFARD, M. Christian JARD, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Fabien MURAIL, M. Gérald RIVOISY, M. Nicolas TASSAUX.

Absents excusés : M. Hubert MACQUIGNEAU (pouvoir à M. Éric REVERSEAU), Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE (pouvoir à M. Mathieu GREFFARD), Mme Virginie JOGUET (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU).

Secrétaire de séance : Mme Magaly JOLY-DOMINÉ

Date de convocation du conseil municipal : Le 19 septembre 2025.

Travaux de voirie 2025 – choix de l'entreprise

Rapporteur : M. Eric REVERSEAU

M. REVERSEAU rappelle que le Conseil Municipal a désigné la SCP Franck BOURGOIN pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie 2025.

À ce titre, une procédure de mise en concurrence a été réalisée afin de retenir un prestataire.

M. REVERSEAU rappelle les voies qui feront l'objet d'une réhabilitation (Rue des Frelandières, chemin des Asnières, voirie de Follet). Au regard du coût total estimé, le marché de travaux est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles :

Le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre, est présenté au Conseil Municipal.

N° PLIS	ENTREPRISES	MONTANT HT		
		Tranche ferme (Zones B + D)	Tranche option 1 (Zone A)	Tranche option 2 (zone C)
1	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST	32 539,00 €	12 668,00 €	12 668,00 €
		57 875,00 €		
2	COLAS	5 jours	2 jours	2 jours
		28 815,50 €	10 364,60 €	12 186,20 €
		51 366,30 €		
		3 jours	2 jours	2 jours

Vu le rapport d'analyse des offres,

vu les crédits inscrits au Budget 2025,

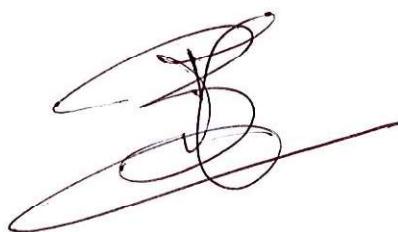
Il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour un montant total de 39 180,10 € HT soit 47 016,12 € TTC comprenant la tranche ferme et la tranche optionnelle n°1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, décide :

- **De retenir l'offre de l'entreprise COLAS CENTRE OUEST, pour un montant total de 39 180,10 € HT soit 47 016,12 € TTC**
- **D'autoriser** Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires, à signer le marché et tous les actes contractuels ainsi que les pièces afférentes au dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Bergerette AULNEAU



Le Secrétaire de séance,
Mme Magaly JOLY-DOMINÉ



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le